



## CONTRAT DE TRANSFERT D'EMBRYON SAISON DE MONTE 2021

### CONTRAT ÉTABLI ENTRE LES DEUX PARTIES :

**Le vétérinaire** Dr Cloé NURY

**Le propriétaire / Eleveur**

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

**En vue du transfert d'embryons de :**

La jument donneuse : \_\_\_\_\_ Nom de la jument

N° SIRE : \_\_\_\_\_ N° de transpondeur : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_ Robe : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Suitée : \_\_\_\_\_

avec l'étalon : \_\_\_\_\_ N° SIRE : \_\_\_\_\_

puis l'étalon : \_\_\_\_\_ N° SIRE : \_\_\_\_\_

puis l'étalon : \_\_\_\_\_ N° SIRE : \_\_\_\_\_

Date prévue pour le 1er transfert : \_\_\_\_\_

### OBJET DU CONTRAT

Equi'DNA propose un service de transfert d'embryons équinés ouvert à tous les éleveurs de chevaux de sang et de poneys avec les activités suivantes :

- accueil des juments donneuses d'embryons,
- récolte et pose d'embryons sur place,
- pose d'embryons réfrigérés transportés
- location de juments receveuses gestantes.

Pour mener à bien cette activité, Equi'DNA met à disposition de ses clients un troupeau de juments receveuses stationnées au Domaine de Darizol dans l'Ain. Ces juments de type sport ont été sélectionnées sur leur capacités à recevoir un embryon et à mener à bien une gestation. Elles sont manipulées, parées, vermifugées et à jour de leurs vaccinations tétanos, grippe et rhinopneumonie.

La présente convention porte uniquement sur les opérations de transfert d'embryons (récolte et pose) et de mise à disposition de la jument receveuse gestante. Dans le cas où la jument donneuse séjourne et / ou est inséminée à Equi'DNA, une convention de pension indépendante du présent contrat sera signée avec Equi'DNA.

Les récoltes d'embryon sont réalisées :

- soit sur notre site au Domaine de Darizol et aussitôt transféré sur place dans une de nos juments receveuses,
- soit dans le centre de récolte choisit par l'Eleveur. Dans ce cas l'Eleveur doit passer avec ce centre, une convention pour la réalisation des opérations d'insémination, de récolte et de transport de l'embryon jusqu'à notre site.

Nous déclinons toute responsabilité face au transport de l'embryon.

Nom du centre : \_\_\_\_\_  
 Contact : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Tél. : \_\_\_\_\_  
 Email : \_\_\_\_\_

**IL EST CONVENU D'UN COMMUN ACCORD ENTRE LES DEUX PARTIES CE QUI SUIT :**

Equi'DNA s'engage à :

1. Effectuer toutes les démarches administratives et réglementaires afférentes à la réalisation des opérations de transplantation embryonnaire.
2. Tout mettre en oeuvre pour assurer le bon déroulement des opérations de transfert des embryons.
3. Il est précisé au présent contrat que l'embryon transplanté ou l'animal confié reste sous la responsabilité d'Equi'DNA tant que ce ou ces derniers sont hébergés dans les locaux ou installations d'Equi'DNA. La limite de garantie acceptée par les deux parties est de maximum 10000 euros par sinistre et 20000 euros par année d'assurance. Dès lors que la jument appartenant à Equi'DNA et porteuse de l'embryon appartenant à l'éleveur, et ce dès le 45ème jour de gestation contrôlé, ces derniers sont sous l'entière et unique responsabilité de l'éleveur ou de celui qui les hébergent. Ce ou ces derniers devront au moment du départ de la jument porteuse des installations d'Equi'DNA, fournir à ce dernier une attestation d'assurance en cours de validité précisant un montant maximum d'assurance de ..... euros (pour ce qui concerne la jument porteuse propriété d'Equi'DNA).

L'Eleveur s'engage à :

1. Effectuer les démarches nécessaires à la réservation de la carte de saillie de l'étalon, et à obtenir de l'autorisation préalable de transfert auprès de l'IFCE et accepter les techniques de transfert d'embryons utilisées par Equi'DNA, dont il déclare avoir pris connaissance et reconnaître les risques.
2. Transmettre à Equi'DNA le numéro de Déclaration de Premier Saut (DPS) et le numéro de SIRE de la jument donneuse d'embryon avant le 31 octobre de l'année en cours, afin de permettre l'édition de l'attestation de Transfert d'Embryon. Une fois ce délai expiré, la majoration de retard de déclaration facturée par l'IFCE sera due par l'Eleveur à Equi'DNA.
3. Prendre à sa charge les frais de transport des embryons du centre de récolte à Equi'DNA dans l'Ain et régler si nécessaire les frais de rapatriement du container de transport des embryons vers le centre de récolte expéditeur.
4. S'assurer qu'après toute récolte d'embryon (fructueuse ou infructueuse) et même si la jument donneuse a reçu une injection de prostaglandine, la jument donneuse est vide. Dans l'hypothèse où la jument donneuse serait restée pleine, l'Eleveur s'engage à ne pas poursuivre Equi'DNA.
5. Régler les frais de :

180 € HT pour la récolte d'embryons par tentative sur notre site quel que soit le résultat de récolte.

130€ HT pour le transfert de l'embryon (la récolte et le transfert de l'embryon dans la jument porteuse vous sera facturé séparément par le cabinet vétérinaire Equisarda)

2500 € HT pour la mise à disposition de la receveuse pleine du 45e jour de gestation au sevrage du poulain, le suivi gynécologique et la pension de la jument receveuse jusqu'au 45e jour de gestation ainsi que la mise à disposition de celle-ci jusqu'au sevrage du poulain. A partir du 45e jour de gestation, les soins et la pension de la receveuse (10,00 € HT / jour) sont à la charge de l'Eleveur. L'ensemble des factures devra être réglé avant le départ de la jument receveuse du centre de transfert d'embryons.

RIB Equi'DNA pour règlement par virement bancaire :

**CIC Lyonnaise de Banque**

RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RID

Banque	Cachet	N° compte	Cd	Devise	Domiciliation
10096	18034	06025952361	41	EUR	CIC BOURG EN BRESSE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1009 6180 3400 0250 9330 141	CMCIBRPP

Domiciliation  
 CIC BOURG EN BRESSE  
 2 AVENUE ALSACE LORRAINE  
 01000 BOURG EN BRESSE  
 Tél : 08 20 30 05 73

Titulaire du compte (Account Owner)  
 M OU MME ROLAND NURY  
 DOMAINE DE DARIZOL  
 01270 VERLON

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

6. Régler une caution de 300,00 € net au montant du départ de la jument porteuse du centre de transfert d'embryons. Cette caution sera encaissée par Equi'DNA et remboursée au retour de la jument sous réserve que celle-ci soit tarie, à jour de vaccination (rappels annuels pour la grippe, le tétanos et la rhinopneumonie obligatoires), vermifugée et parée. Dans le cas contraire, les frais de rapatriement éventuels, de remise en état de la jument, de remise à jour des vaccins et de vermifugations seront déduits de cette somme. Les juments restituées sans étiquette collée dans le livret, sans signature du vétérinaire ou sans cachet mentionnant le numéro d'ordre du vétérinaire seront revaccinées à la charge du client.

7. Rapporter la jument receveuse en bon état de santé à Equi'DNA dans l'Ain, accompagnée de son livret, après le sevrage du poulain en prenant rendez-vous au moins 48 heures avant le retour de la jument pour fixer la date et l'heure de livraison.

8. Régler la somme de 1000,00 € HT à Equi'DNA en cas de retour de la jument sans son livret, ou de signature de la partie II de la page TRAITEMENT MEDICAMENTEUX du livret durant la période de location.

**STATUT DE LA JUMENT RECEVEUSE**

Clause d'exonération de responsabilité : La jument porteuse reste propriété d'Equi'DNA. Une jument non restituée le 1er mars de l'année en cour N+1 sera considérée comme achetée par l'Eleveur et sera facturée 1.500,00 € HT. Exception faite pour les juments qui meurent pendant la période de prise en charge par l'Eleveur à la condition qu'Equi'DNA soit averti dans les 48 heures qui suivent l'accident et que la responsabilité de l'Eleveur dans les causes de la mort ne puisse pas être engagée. A partir du 45e jour de gestation, l'Eleveur assume la responsabilité de la jument receveuse et du poulain qu'elle porte puis qu'elle allaite. Il doit intégrer la jument porteuse dans son assurance responsabilité civile et renonce expressément à rechercher la responsabilité d'Equi'DNA ou de ses préposés du fait de dommages causés par la jument porteuse durant la période de mise à disposition, quelles que soient l'origine et les conséquences des dommages.

**ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES**

En cas de différent sur l'interprétation ou l'exécution de l'une des clauses de la présente convention, les parties conviennent de nommer chacune un expert. Toutefois, à défaut d'accord entre les experts, les parties nommeront un tiers expert et s'en remettront à ses conclusions.

Fait à :  
 L'Eleveur :

Le :  
 Le vétérinaire :

(porter la mention : lu et approuvé)